

# Soyez rassurés, on s'occupe de votre mobilité!

Vous venez de décrocher un contrat de travail, de signer un avenant ou de trouver une formation en alternance dans une nouvelle région mais comment trouver un nouveau logement proche de mon nouveau lieu de travail ? LHH vous propose différentes solutions pour trouver un logement.

# 1/ Besoin d'un hébergement temporaire

Pour quelques jours ou quelques mois, des solutions de logements temporaires peuvent vous être proposés. Rendez-vous directement sur www.actionlogement.fr et laissez-vous guider.

# 2/ Une aide pour le loyer (uniquement pour les salariés en contrat d'intérim ou CDI Intérimaire)

Un chèque « mobili-pro » de 300 € pour vous aider à alléger le coût du loyer.

Retrouvez les conditions et modalités sur https://www.fastt.org/sos-logement-en-deplacement

### 3/ Un accompagnement à la recherche locative

#### # En quoi consiste cet accompagnement exactement ?

Une société spécialisée dans la mobilité des salariés parmi nos partenaires est mandatée par LHH. Elle prend contact avec vous sous 48 heures pour définir vos besoins puis recherche des logements en location dans le parc privé qui correspondent à vos critères. Elle organise ensuite une journée de visites et vous accompagne tout au long du process. Pour vous éviter de vous déplacer à nouveau, la société choisie peut également signer pour vous le bail, effectuer l'état des lieux et se charger des branchements eau/électricité/gaz. Vous n'avez plus qu'à emménager.

Important : cette prestation est payante et à votre charge, vous bénéficiez de tarifs préférentiels en passant par notre service.

#### # Qui peut prétendre?

Tous nos salariés LHH en CDI, en CDI Intérimaire, en CDD >6 mois, en contrat d'intérim >6 mois, en contrat d'alternance >6 mois ou de professionnalisation >6 mois y ont accès. Seuls les stagiaires ne peuvent pas en bénéficier.

#### # C'est quoi le bon timing?

Dès que vous avez connaissance de votre changement de votre mobilité.

#### # Quelles conditions respecter pour y avoir accès?

Il faut justifier d'un contrat de travail avec LHH impliquant la recherche d'une location à plus de 70 km du logement actuel ou, pour les habitants de l'Ile de France, faire plus de 1h30 de trajet aller.

#### # Quelles sont les démarches ?

- Remplir le formulaire en dernière page
- Joindre les documents demandés : Le contrat de travail ou l'avenant concerné par cette mobilité : la date de début ainsi que la localisation doivent y figurer
- Nous adresser ce dossier complet
- Pour un traitement en 48 heures : avoscotes.logement@adecco.fr
- Frais de réexpédition de courrier
- Frais d'hôtel ou d'hébergement en chambre d'hôtes ou gîtes
- Les frais de diagnostics immobiliers et certificat loi Carrez

## 4/ Autres dispositifs possibles pour rechercher un logement

Important : ces aides sont gratuites mais non spécifiques aux situations de mobilité, l'attribution d'un logement peut prendre plus de temps et ne pas correspondre à la date de prise de poste. En utilisant ces aides vous pouvez dans un 1er temps passer par du logement temporaire en attendant d'avoir trouvé votre nouveau logement.

#### # La recherche d'un logement social :

Bénéficiez, en tant que salarié LHH, de logements sociaux réservés par Action Logement aux avantages attractifs : loyers modérés, pas de frais d'agence, logements conventionnés APL...mais pas seulement : vous avez également la possibilité d'obtenir de notre part des points entreprise qui vous permettent d'obtenir plus rapidement un logement notamment en cas de mobilité.

Note explicative et démarche pour déposer une demande : spring-recherche-locative.pdf

### # La recherche d'un logement intermédiaire :

Ce dispositif propose des logements à loyers réglementés inférieurs au prix du marché (de -15% à -20%) situés dans les zones tendues. Sont concernés principalement les salariés aux revenus moyens et les jeunes actifs dont les revenus sont trop élevés pour obtenir un logement social et qui rencontrent des difficultés à trouver un logement dans le parc privé.

Rendez-vous directement sur www.actionlogement.fr et laissez-vous guider.



# Demande d'accompagnement locative lors d'une mobilité

| Salarié<br>(Salarié LHH)  | Co-demandeur<br>(= personne signant également le bail dans la nouvelle région) |
|---|--|
| NOM :   | NOM:   |
| Votre situation actuelle  |  |
| Célibataire ☐ En couple ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Pacsé(e) ☐  Nombre d'enfants à charge sur le dernier avis d'imposition : |  |
| Votre mobilité  |  |
| Vous occuperez le futur logement : Seul □ En couple □ Avec des enfants □  |  |
| Ancienne adresse :  |  |
| Nouvelle ville d'arrivée :  |  |
| Validation  |  |
| Pièces à fournir :  | Signature du salarié :   |
| ☐ Contrat de travail > 6 mois dans la nouvelle région   |  |
|   | Date :/  |

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de recherche de logement, de prêt ou d'aide mobilité. Les destinataires de ces données sont d'une part le service Pôle Expertise Sociale et d'autre part Action Logement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent en vous adressant directement à votre agence pour les salariés intérimaires ou à votre service RH pour les salariés permanents ou via l'adresse suivante : privacy@adeccogroup.com. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez à tout moment faire une réclamation sur le site de la CNIL.